

Altwiller

N° 13

Juillet 99

Edito

On a eu chaud...

L'été est à nous, Après une année de travail, c'est de nouveau l'occasion de penser aux vacances, aux congés.

Qu'ils vous soient profitables à tous et vous permettent de recharger vos batteries.

Mais bien avant l'été, nous avons eu chaud !

L'entreprise chargée des travaux de construction du contournement sud-ouest de Saint-Avold envisageait d'accéder à son chantier en traversant notre village par la rue principale, la rue de la Nied et la rue de Valmont. Elle prévoyait une noria de 50 véhicules/jour, soit un "40 tonnes" toutes les 5 à 6 minutes, et ceci pendant deux mois. C'était trop ! L'intervention du sous-préfet, après une réunion mairie, a permis de faire entendre raison à la SNCF et de faire passer cette circulation par le "quai militaire", le long de la voie ferrée. Ouf !

D'autre part, un projet ambitieux nous attend à la rentrée. Le Syndicat de Voirie a décidé de passer au tri sélectif de nos déchets à compter du 1er novembre. Un challenge que nous devons gagner. Un effort civique nous sera demandé et si nous jouons le jeu, nous pourrons maîtriser la fuite en avant de nos dépenses de traitement des ordures. De toute façon, le tri sera obligatoire à partir du 1er juillet 2002.

Mais il s'agit là d'un autre problème. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

En attendant,

BONNES VACANCES !



Distinctions



Le 15 janvier 1999, lors de la cérémonie des Voeux du maire, M. Marschal, Inspecteur de l'Education nationale de Saint-Avold-Sud a remis à Mme Suzanne Hardy, secrétaire de mairie, les insignes de chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques.

Pendant la même cérémonie, M. Le Menn, Sous-préfet de Forbach et M. Berthol, député de la Moselle ont remis la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale d'Argent à Mme Suzanne Hardy, secrétaire de mairie, MM. Fernand Bour, agent communal, Adolphe Bousser, Norbert-Guy Gérard, Bernard Guerber, conseillers municipaux et M. Jean-Luc Henrion, adjoint au maire.

Toutes nos félicitations.

Sommaire

Edito.....	p 1
Distinctions.....	p 1
Informations Communales.....	p 2
Société des Ouvriers Mineurs.....	p 5
Association Notre-Dame du Rosaire.....	p 6
A.S.C.A.....	p 7
Infos pratiques.....	p 8

Informations communales

Les impôts locaux inchangés en 1999

Les taux d'imposition des quatre taxes directes locales, "les Quatre Vieilles", fixés par le Conseil municipal, restent inchangés en 1999. Votre imposition locale ne devrait donc pas changer en 1999, sauf augmentation de vos bases d'imposition ou changement de votre situation.

	Taux communal	Moyenne nationale	Moyenne départemental	Recettes pour la Commune
Taxe d'habitation	11,83	13,50	12,47	192 829 F
Taxe sur le Foncier bâti	11,61	17,18	12,42	133 167 F
Taxe sur le Foncier non bâti	32,84	40,47	42,60	33 497 F
Taxe professionnelle	9,13	14,84	n.c	125 994 F
				485 487 F

Recensement de la population (résultats officiels)

Le recensement de la population qui a été effectué du 8 mars au 3 avril 1999 a donné les résultats suivants :

Nombre d'habitants :	534
Nombre de foyers :	197
Nombre d'étrangers :	9
Nombre de résidences principales :	183
Nombre de résidences secondaires :	-
Nombre de logements vacants :	14
Propriétaires :	158
Locataires :	25



L'évolution de notre population peut donc se résumer comme suit :

	1999	1990	1982	1975
Nbre d'habitants	534	506	464	311
Nbre de foyers*	197	159	136	104

A propos de nos ordures...

Le Syndicat Intercommunal de Voirie a passé un nouveau marché avec l'entreprise ONYX pour les 3 années à venir. Celui-ci est en hausse par rapport au marché précédent. La somme à verser au Syndicat est de l'ordre de 14.000 F.

Notre participation à la gestion de la déchetterie de Valmont est estimée à près de 20.000 F. **La collecte et le traitement de nos ordures ménagères nous coûteront donc de l'ordre de 160.000 F en 1999.**

Le Conseil municipal a donc été obligé de réactualiser la redevance des ordures ménagères. Cette nouvelle hausse, que nous ne voulions pas trop importante, n'apportera qu'une recette de 140.000 F. Comme les années précédentes, le complément (20.000 F) sera débité sur d'autres recettes.

En attendant la mise en place d'une collecte sélective qui devrait être mise en place au mois de novembre et pour freiner cette fuite en avant de nos dépenses d'ordures (en 1998, nous avons produit 183,98 tonnes d'ordures, soit 362,12 kg/hab.), **nous vous invitons à ne pas mettre d'objets lourds (gravats, ferraille, gazon...) dans votre poubelle et à déposer "votre verre*" dans le conteneur rue du Coin. Notre facture est fonction du poids collecté.**

Redevance 1999	
Personne seule	353 F
Foyer de 2 personnes	615 F
Foyer de 3 personnes	778 F
Foyer de 4 personnes	950 F
Foyer de 5 personnes	1 122 F
Foyer de 6 pers. et +	1 303 F
Professionnels	778 F

Comme par le passé, elle sera perçue, par tiers, tous les 4 mois, avec votre facture de consommation d'eau.

Sur cette facture du Syndicat des Eaux de Barst, le 4 apparaissant dans le cadre " CONSOMMATION ORD. MENAG. " ne représente pas le nombre de personnes de votre foyer mais la période de recouvrement de 4 mois et la somme y figurant égale au tiers de votre redevance annuelle.

*N.B.: En 1997, vous avez déposé 7, 3 tonnes de verre dans le conteneur de la rue du Coin, soit 14,370 kg par habitant. La moyenne départementale est de 20,024 kg/hab. Le potentiel à atteindre étant d'environ 30 kg / hab.



Déchetterie de Valmont

Située à l'entrée de l'ancienne décharge de Valmont, elle est réservée aux habitants des communes d'Altviller, de Valmont, de Folschviller, de Macheren - Petit-Ebersviller et de Lachambre .

Ouverture: Lundi de 14h à 17h

Mercredi de 14 h à 17h

Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Accès gratuit, sur présentation d'une pièce d'identité et d'une vignette apposée sur le pare-brise. (à retirer en mairie).

Tri et dépôt obligatoire dans des bacs spécifiques des gravats (sans fer, ni bois, ni plastique), des métaux, des huiles automobiles, des batteries, du papier et du carton, des chiffons et du verre.

Collecte des objets encombrants

Il s'agit des objets encombrants provenant de l'usage domestique et qui, de par leur volume ou leur poids, ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères et nécessitent la mise en œuvre d'une benne spécialement aménagée.

Exemples : cuisinières, réfrigérateurs, tables, chaises, sommiers, lits, machines à laver, matelas, armoires, canapés, fourneaux, poêles à mazout (réservoir préalablement vidé), etc...

Sont aussi collectés :

- Les déchets provenant de l'entretien courant des habitations individuelles, tels que cadres de fenêtres, portes, volets, accessoires sanitaires, tuyaux usagés, revêtements de sol, etc...
- Les objets en PVC, en bois ou en métal: bidons, fûts et cuves découpés et vidés, fil de fer et grillages correctement liés, tôle, ferraille, etc...
- Les branches d'égagement d'arbres, présentés en fagots ficelés.

Sont exclus :

- Les ordures ménagères.
- Le gazon et les déchets putrescibles.
- Les épaves de voiture, même découpées, les pneus et les batteries.
- Le fil de fer barbelé.
- Les déblais, gravois, débris et décombres provenant de travaux de rénovation d'immeubles.
- Les déchets d'origine artisanale, agricole, industrielle et commerciale.
- Les pots de peinture et les récipients ayant contenu des produits chimiques non vidés et non lavés.
- Les fûts et les cuves à mazout non découpés et non vidés.

Ces objets encombrants seront correctement conditionnés pour pouvoir être chargés par deux personnes et déposés, **le 2ème mercredi de chaque mois**, en bordure de trottoir, dès 5 heures du matin.

Poids max. de l'objet : 100 kg.

Longueur max. de l'objet : 2 m.

Volume max. de l'objet : 1,5 m³.

Volume max. par foyer et par collecte : 3 m³.

